

PRÉAMBULE IMPORTANT

■ COMPÉTENCES LANGUISTIQUES : LE CECRL¹

Avant le début des années 2000, on avait traditionnellement l'habitude de distinguer quatre compétences dans la pratique d'une langue :

- la compréhension orale (CO) ;
- l'expression orale (EO) ;
- la compréhension écrite (CE) ;
- l'expression écrite (EE).

Progressivement dans les années qui suivirent, on a estimé qu'il fallait considérer une autre compétence : la capacité de communication spontanée, c'est-à-dire de dialogue, d'échange verbal lors de la prise de parole dans une conversation.

Conformément aux dispositions du décret n°2005-1011 du 22 août 2005, la progression de l'apprentissage scolaire des langues vivantes sera mesurée à l'aune de l'échelle des niveaux communs de référence fournie par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) (<http://eduscol.education.fr/D0067/cecrl.htm>) publié en 2001 par le Conseil de l'Europe. Les objectifs à atteindre ont été définis par rapport à cette échelle de la façon suivante :

- A1 à la fin de l'école primaire ;
- A2 à la fin du palier 1 du collège (nouveau programme de l'enseignement des langues vivantes étrangères au palier 1 du collège, défini par l'arrêté du 5 juillet 2005 et paru au B.O. hors-série n° 6 du 25 août 2005 (volumes 3.1 et 3.2) – en application depuis la rentrée de l'année scolaire 2006-2007) ;
- B1 à la fin de la scolarité obligatoire (remarque : Les projets de programmes des langues vivantes étrangères pour le palier 2 au collège sont toujours en consultation dans les académies au moment où nous publions cet ouvrage. Les niveaux visés en fin de collège devraient être B1 pour la langue commencée à l'école l'élémentaire et A2 pour la langue commencée au collège) ;
- B2 à la fin des études secondaires, dans la voie générale ou technologique (respectivement B2 pour la LV1, B1-B2 pour la LV2 et A2-B1 pour la LV3 à la fin du lycée).

Ce Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, conçu par le Conseil de l'Europe, constitue la référence fondamentale pour l'enseignement des langues vivantes, les apprentissages et l'évaluation des acquis. La maîtrise du niveau A2 (niveau de l'utilisateur élémentaire) correspond au niveau requis pour le socle commun de connaissances et de compétences (B.O. n°29 du 20 juillet 2006).

Le CECRL introduit plusieurs nouveautés dont un découpage de la compétence communicative en activités de communication langagière.

¹ CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Ces activités de communication langagière peuvent relever de :

- la réception : écouter, lire ;
- la production : s'exprimer oralement en continu, écrire ;
- l'interaction : prendre part à une conversation ;
- la médiation (notamment activités de traduction et d'interprétation).

Au niveau de l'école élémentaire (niveau A1 du CECRL visé en fin de cycle 3) on fera la distinction entre comprendre (écouter, lire), parler (prendre part à une conversation, s'exprimer oralement en continu) et écrire.

Dans l'E.L.V. à l'école primaire tel qu'il est défini dans les I.O. au moment où nous mettons sous presse cette nouvelle édition, du CE2 au CM2, le niveau à atteindre dans les cinq compétences est le niveau A1 du CECRL. La priorité est placée sur la compréhension et l'expression orales. La compréhension écrite vient ensuite et plus tard encore l'expression écrite.

Pour une séance particulière, il faut définir clairement les compétences qui doivent être mises en œuvre et aussi penser à varier les activités en fonction de ces compétences. On peut imaginer de commencer par un travail en compréhension orale pure, suivi d'un travail de production orale et finir par une activité davantage liée à l'écrit.

De même, il semble important de privilégier l'oral durant la première année d'enseignement et le début de la deuxième année. Progressivement les activités de compréhension ou production écrites deviendront plus conséquentes.

■ SÉANCES TYPES

La durée obligatoire de 1h30 à 2h hebdomadaires en E.L.V. peut être répartie différemment dans le temps. Nous vous proposons un découpage en séances de 30 ou 45 minutes.



1. Séance de 45 minutes

- Prise en main / Rituels (5 minutes)
 - Salutations, dates, météo, nouvelles, calcul rapide, chanson, poésie etc.
- Rappel des connaissances, fixation et contrôle des acquis antérieurs (10 minutes)
 - Utiliser des éléments visuels (flashcards), des objets.
 - Se concentrer sur la prononciation, l'accentuation, la musique de la langue.
- Introduction de nouveaux mots/structures (15 à 20 minutes)
 - Utiliser des flashcards/éléments visuels/objets existants.
 - Travailler les questions/réponses.
 - Proposer des exercices structuraux.
- Mémorisation par le jeu/le chant (5 à 10 minutes)
 - Réutiliser les notions nouvelles sous différentes formes.
 - Jouer avec les mots, utiliser les structures.
 - Faire produire la langue.
- Civilisation (10 minutes une fois sur deux/trois séances)
 - Apporter des éléments de culture sur les pays anglophones.
 - Parler en français.

- Retour au calme (5 minutes)
Passer éventuellement à l'écrit.
Procéder au rangement.
Échanger les salutations d'adieux.

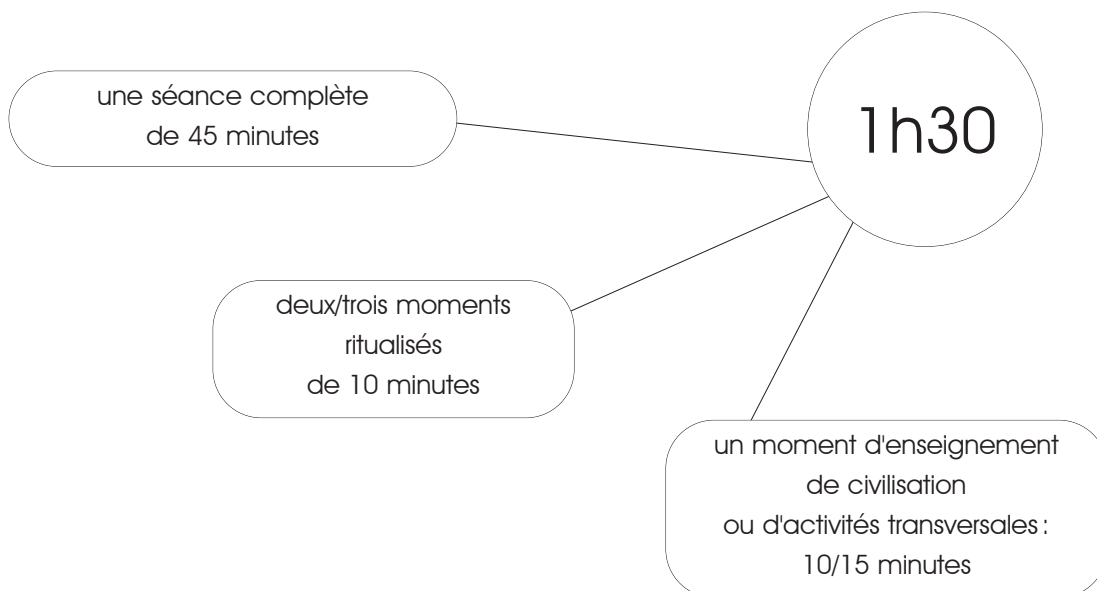


2. Séance de 30 minutes

- Prise en main / Rituels (5 minutes)
Salutations / dates / météo / nouvelles / calcul rapide : en langue cible.
- Rappel des connaissances (5 minutes)
Revoir le lexique et les structures.
- Travail d'écoute et de prononciation autour du thème (10 minutes)
Découvrir une comptine / un chant / une poésie.
Remplir une grille à partir de propos d'enfants enregistrés.
Réaliser une enquête auprès d'un autre élève etc.
- Activité ludique/jeu d'action (10 minutes)
Donner les règles en anglais et/ou en français selon le niveau.
Utiliser le matériel construit avec les élèves au préalable en langue cible.
Provoquer des échanges entre élèves en langue seconde.
Amener ultérieurement la formalisation des nouvelles structures et/ou la trace écrite.

3. Autre possibilité

Quand l'enseignant titulaire de la classe prend en charge l'E.L.V., on peut envisager différents découpages de l'emploi du temps sur une semaine :



Quelle que soit la formule retenue, il semble important de penser à :

- établir des objectifs précis d'acquisition de fin de séance et de fin de séquence ;
- privilégier l'oral dans un premier temps, l'écrit intervenant dans un deuxième temps comme « témoin » ou trace (étiquettes, tableaux, résumés, etc.) et seulement quand les mots ou structures sont parfaitement acquis à l'oral ;
- privilégier l'aspect ludique et le visuel, le chant, le plaisir oral des mots, l'humour et la curiosité en respectant consciencieusement la progression ;
- réactiver régulièrement les acquis antérieurs lors de l'apprentissage de nouvelles notions ;
- rattacher le plus souvent possible les chants, les comptines, les jeux et les activités diverses aux habitudes socioculturelles du ou des pays de la langue cible (heures des repas, aliments, menus, fêtes annuelles, organisation scolaire, etc.) ;
- consacrer un coin de la classe à un espace langue pour que l'élève puisse s'y référer tout au long de l'année.